

## **EFFECTIF REQUIS POUR LES UNITES D'HOSPITALISATION COMPLETE D'ADMISSIONS DE PSYCHIATRIE GENERALE**

Les effectifs sont calculés pour des unités d'admission de psychiatrie générale et ne correspondent donc pas aux effectifs nécessaires pour une unité qui intégrerait des moyens séjours ou des admissions en hospitalisation libre, programmées. Les effectifs minimums proposés permettent une continuité des soins, une prise en charge individualisée et un accompagnement de la personne soignée. Ils intègrent des notions de sécurité et de qualité minimum des soins.

Les exigences en matière de qualité que nous retrouvons inscrites dans les COM sont en partie intégrées dans les calculs de moyens, comme par exemple les exigences en hygiène pour lutter contre les infections nosocomiales et la mise en place de l'H.A.C.C.P. dans les cuisines satellites des unités de soins qui augmentent les besoins en prestations A.S.H.

Bien entendu, cette unité est inscrite dans un dispositif de secteur qui comprend d'autres structures (C.M.P., H.J., C.A.T.T.P.) et une équipe extrahospitalière. Les activités extra-hospitalières et d'hospitalisations à temps partiel ne sont donc pas intégrées dans ce calcul d'effectif.

**Les effectifs sont déterminés avec un taux d'occupation des lits à 85%. Il est admis qu'un taux supérieur et permanent d'occupation augmente le risque de passage à l'acte des patients. D'autres facteurs de charge de travail ne peuvent être généralisés car ils dépendent des situations locales, nous pourrions citer : la fonction accompagnement des transports qui ne relève pas exclusivement de la mission des C.H.S. en ce qui concerne les H.O. et H.D.T., l'accompagnement pour les examens complémentaires en consultations de médecine générale, la P.E.C. des détenus, l'organisation (ou la désorganisation) des fonctions logistiques, la présence et qualification médicale.**

**Les unités avec plus d'une chambre d'isolement et des pratiques de contention mettent en œuvre des pratiques relevant du soin intensif et nécessitant plus de moyens.**

**La prise en compte du respect de la liberté de circulation du patient nécessite une ouverture des structures de soins alourdissant de façon très sensible la charge de travail des équipes soignantes**

**D'autres facteurs tels, l'origine sociale, ethnique et du lieu de vie des patients et de leur entourage, (comme les cités qui sont actuellement des lieux de concentration de chômage d'immigration, de précarité) ne favorisent pas toujours l'accès aux soins dans de bonnes conditions.**

## **1 Unités d'hospitalisation complète d'admission de type pavillonnaire :**

Nous estimons que le meilleur rapport qualité des soins / gestion d'effectif se situe dans une capacité d'unité comprise entre 20 et 25 lits(maximum, CI incluse) pour une unité de psychiatrie générale d'admission.

Pour l'ensemble des situations, un effectif minimum de 2 soignants la nuit par unité est requis. Les mensualités de remplacement doivent permettre de remplacer les maladies longues, accidents du travail et les maternités.

- **18 à 20 lits** (CI comprise dans le nombre de lits) :
  - **1** cadre de santé
  - **18 soignants** dont **12** (dont au moins 8 infirmiers) pour les postes de jour afin d'avoir une présence de 3 soignants par faction, dont **1** de jour et **5** soignants la nuit
  - **6 A.S.H.**
  
- **21 à 25 lits** (CI incluse) :
  - **1** cadre de santé
  - **22** soignants dont **17** soignants (dont au moins 12 infirmiers) pour le jour afin d'avoir une présence de 4 soignants par faction, dont **1** de jour, et 5 soignants la nuit.
  - **6** ASH

### **En poste de travail :**

Présence journalière	matin			Jour			Après midi			Nuit	
	<i>Inf.</i>	<i>A.S</i>	<i>ASH</i>	<i>Inf.</i>	<i>A.S</i>	<i>ASH</i>	<i>Inf.</i>	<i>A.S</i>	<i>ASH</i>	<i>Inf.</i>	<i>A.S</i>
De 18 à 20 lits	2	1	1,5	1		1	2	1	1	2 ou 1	1
De 20 à 25 lits	3	1	1,5	1		1	3	1	1	2 ou 1	1

### **En effectif théorique budgété :**

<b>TOTAL</b>	Cadre de Santé	Infirmiers	Aides-Soignants	A.S.H.	Personnel de Rééducation (*)
De 18 à 20 lits	1	18 soignants dont 12 infirmiers au moins		6	
De 20 à 25 lits	1	22 soignants dont 16 infirmiers au moins		6	